



Procès-verbal

Commission Fédérale de l'Engagement

Réunion du :	Mercredi 18 Février
À :	10h00 – FFF
Présents :	MME. Hélène Schrub, Amel Bouzoura, Catherine Moyon de Baecque, Delphine Benoit MM. Gérald Simon, René Latapie, Jérôme Belaygue, JB Moles, Michel Raviart, Antonio Teixeira, Pascal Tranquille, Jean-François Vilotte
En visioconférence :	MME. Pascale Evain, Béatrice Clavel-Inzirillo, MM. Guy Glaria, Pascal Parent, Philippe Gallé
Excusés :	MME. Véronique Lainé, Joëlle Monlouis, Cécile Ottogalli, Charlotte Logeais MM. Pierre Guibert, Sylvain Grimault, Hubert Fournier, Jean-Louis Borloo, Alexandre Mulliez, Pascal Rigo
Assistent à la séance :	MME. Ophélie Soudre, Charlotte Schwartz MM. Guillaume Naslin, Matthieu Robert, Thomas Seillé, Lionnel Ducloz

1. Ouverture de la séance – Hélène Schrub

Hélène Schrub ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres. Elle précise qu'en tant que première réunion de l'année civile, cette Commission constitue l'occasion d'effectuer un tour d'horizon détaillé des grands chantiers engagés au titre du plan d'Engagement.

La séquence d'échanges thématique est spécifiquement consacrée à l'observatoire Foot Impact, dont l'officialisation a été annoncée par le Président Philippe Diallo le 26 novembre dernier. Seront présentés la mécanique de travail envisagée, les travaux de cet observatoire et seront arbitrés les livrables attendus, conformément au rôle de la Commission. Par ailleurs, Hélène Schrub tient à rappeler l'importance de la confidentialité des échanges au sein de la Commission, soulignant que la qualité des travaux repose sur la confiance mutuelle.



2. Etat d'avancement sur les actions menées par la Direction de l'Engagement – Amel Bouzoura

Amel Bouzoura présente un point de situation sur la structuration du réseau des référents Engagement. Ce réseau compte désormais vingt membres, soit un référent par Ligue (à l'exception de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie). Le prochain objectif sera de déployer cette organisation à l'échelon des Districts. Elle souligne aussi l'importance de l'animation de ce réseau, illustrée par la tenue de deux séminaires en présentiel : le premier en janvier 2026 au siège de la FFF et le second prévu en juillet 2026 au Centre National du Football (CNF).

S'agissant du calendrier des visites en Ligues, elle détaille les déplacements effectués par la Direction de l'Engagement pour aller à la rencontre des instances régionales. Après la Méditerranée, les Hauts-de-France et la Nouvelle-Aquitaine, les prochaines visites auront lieu en Centre-Val de Loire le 24 mars, en Pays de la Loire le 13 avril, en Bretagne le 21 mai et en Auvergne Rhône-Alpes le 27 mai. L'objectif est de rencontrer la moitié des Ligues métropolitaines d'ici la fin de la saison. En parallèle, Direction de l'Engagement est systématiquement associée à la tournée relative aux contrats d'objectifs, organisée par la Direction du Football Amateur et des Territoires. Elle précise que toutes les Ligues disposent désormais d'une Commission de l'Engagement, certaines intégrant des experts de la société civile, à l'image de l'association Football Écologie France (FEF) en Ligue Nouvelle Aquitaine. Elle revient enfin sur le séminaire de janvier, présentant un bilan des points de satisfaction et des axes d'amélioration.

Pascale Evain interroge la transversalité de la politique de mixité, demandant si la féminisation est intégrée au sein de toutes les commissions. Amel Bouzoura précise que ce n'est pas encore le cas partout, puisque plusieurs Ligues continuent d'aborder les questions de féminisation et mixité au sein d'une commission dédiée.

Pascal Tranquille souligne toutefois la difficulté de dupliquer le fonctionnement de la Commission Fédérale au niveau local, notamment à l'échelle des districts. Si le bénévolat et l'ouverture à la société civile sont des leviers de développement, il évoque la piste de la création d'un poste dédié pour structurer cette démarche. Il suggère de mobiliser les conseillers en développement sur les missions d'Engagement, ou a minima de les acculturer à ces enjeux, en binôme avec les conseillers techniques. Jean-François Vilotte appuie cette proposition, estimant que cette dimension doit impérativement entrer dans leurs missions pour accompagner efficacement les clubs.

Antonio Teixeira confirme cette complexité de recrutement au niveau des élus de Districts et plaide également pour un renforcement via les conseillers en développement, combinant Engagement et structuration des clubs.

Lionnel Ducloz préconise une approche collective : si le pilotage peut être incarné par une personne, l'engagement sociétal doit être l'affaire de tous. L'ensemble des acteurs doit être « embarqué ».

Jean-François Vilotte propose que soit ouvert un chantier de réflexion sur le sens et les termes du contrat d'affiliation. Il rappelle que la Fédération est une union de clubs affiliés et qu'il convient de redonner de la solennité à cette adhésion en y inscrivant explicitement les thématiques d'engagement et les valeurs fédérales. Lionnel Ducloz abonde dans ce sens, précisant que ce point peut notamment être porté au sein du Groupe de Travail « Projet Club ».



Gérald Simon s'interroge sur la possibilité d'intégrer l'idée même de l'engagement dans les statuts de la Fédération pour en faire une condition d'affiliation. Jean-François Vilotte rappelle que l'article 1 des statuts évoque déjà ces thématiques, mais s'accorde sur la nécessité d'une formulation plus explicite, rappelant que la Fédération dispose de la prérogative de retirer une affiliation.

Amel Bouzoura présente ensuite le bilan à date des interventions des associations partenaires et la volonté de fluidifier les demandes entre les Districts et les Ligues. Elle souligne l'hétérogénéité de mobilisation des territoires dans le recours à ces interventions, financées par la Fédération. Antonio Teixeira suggère que, pour plus d'efficacité, l'ensemble des flux d'information transite par le référent engagement identifié.

Catherine Moyon de Baecque insiste sur l'importance de quantifier ces actions via une mesure d'impact rigoureuse. Amel Bouzoura rappelle que c'est la mission aujourd'hui assurée par l'AFNOR. Antonio Teixeira propose également que les co-présidents des Comités sollicitent directement leurs homologues dans les territoires pour identifier les difficultés rencontrées sur le terrain à mi-saison. Catherine Moyon de Baecque souligne que la création d'une « ligne de confiance » et la valorisation des acteurs de terrain permettront de renforcer l'appropriation des sujets par les territoires.

Delphine Benoit interroge la direction sur le volume plus restreint des interventions associatives liées à l'Axe 2, notamment sur les thématiques de la neutralité et de la citoyenneté. Matthieu Robert précise et explique que la volumétrie des actions diffère selon les thématiques et que, sur ce volet spécifique, la direction se charge elle-même des activations en s'appuyant directement sur le réseau des Educateurs Socio-Sportifs (ESS).

3. Actualités thématiques

Travaux menés par la Direction Technique Nationale – Lionel Ducloz

Lionel Ducloz présente l'état d'avancement des dossiers portés par la Direction Technique Nationale. Il détaille l'intégration des thématiques d'Engagement au sein des différents parcours de formation, qu'il s'agisse de la formation initiale ou continue, via des contenus en présentiel et en e-learning. S'agissant du milieu scolaire, la stratégie s'articule autour de concours destinés aux écoles, collèges et lycées, tandis que le haut niveau et l'encadrement font l'objet d'un travail sur les projets de vie au sein des sélections nationales et d'une acculturation des Équipes Techniques Régionales (ETR). Il souligne la finalisation de la tournée des Ligues et l'importance du volet citoyen lors du Festival U13, ainsi que la structuration du Parafoot et du football adapté via l'identification de référents territoriaux et la création de commissions régionales mixtes.

Pascal Tranquille exprime sa satisfaction quant à la visite récente de la DTN en Ligue des Hauts-de-France. Il salue l'intervention de l'association France Victimes et se félicite de constater que les collaborateurs des ETR sont pleinement mobilisés dans cette politique d'Engagement. Il souhaite que chaque action technique puisse désormais comporter un volet relatif à l'Engagement et annonce que lors de la prochaine Semaine du Respect, prévue du 23 au 29 mars, une initiative collective sera lancée dans le district de la Somme afin d'inciter les clubs finalistes à formuler des propositions concrètes.



Gérald Simon interroge ensuite Lionnel Ducloz sur les modalités d'intervention en milieu scolaire. Ce dernier précise que pour les écoles primaires, un kit de séances axé sur la motricité et le collectif est privilégié. Pour le collège et le lycée, le message est principalement porté par la pratique du Futsal et par des concours communs avec l'Éducation Nationale permettant aux élèves de réaliser des productions telles que des dessins, des chartes ou des vidéos, en lien avec la thématique annuelle retenue. Ces travaux sont évalués par des jurys sur la base des valeurs fédérales regroupées sous l'acronyme PRETS.

Béatrice Clavel appuie l'importance du sport scolaire en citant des interventions réalisées en région AURA et insiste sur la pertinence de créer des ponts durables entre le football et l'école à travers la notion de continuité éducative.

3.1. Thématique 1 – Lutte contre les violences et les discriminations

Ophélie Soudre présente le lancement officiel de la campagne « Jouons du bon côté », dédiée à la lutte contre les violences et les incivilités. Le calendrier de déploiement national s'articule autour de trois phases successives avec une période de sensibilisation de février à avril, suivie d'une phase de mobilisation de mai à juillet, pour aboutir à une phase d'amplification dès septembre 2026. Ce dispositif vise à outiller l'ensemble des acteurs du football amateur pour prévenir et signaler tout comportement déviant.

Elle détaille les supports de la campagne de sensibilisation dont le lancement est fixé au 26 février prochain. Elle précise les cibles visées et diffuse la vidéo à l'attention des membres.

Catherine Moyon de Baecque salue la qualité de ce support qui amène chacun à s'interroger sur son propre comportement. Amel Bouzoura précise que la campagne sera largement diffusée via les réseaux sociaux, la télévision, ainsi que via des affiches et des bâches. Pascal Tranquille suggère d'utiliser ces supports lors du Festival Foot U13 et sollicite la possibilité d'acquérir des bâches supplémentaires pour le territoire.

Gérald Simon propose d'intégrer explicitement le terme « Engagement » au cœur de ces visuels et de cette campagne. Amel Bouzoura indique que si la modification des supports de campagne est complexe à ce stade, cette notion sera systématiquement rappelée dans les communications d'accompagnement. Jean-François Vilotte appuie cette réflexion et suggère que la FFF puisse, à terme, adopter une signature institutionnelle intégrant explicitement le terme d'« engagement ».

Ophélie Soudre revient sur le déploiement opérationnel du projet, lequel s'appuie notamment sur la formation et la mise à disposition d'outils dédiés. À ce sujet, Amel Bouzoura souligne la nécessité de centraliser l'ensemble des ressources documentaires sur un espace unique pour en faciliter l'accès, une orientation que soutiennent Antonio Teixeira et Pascale Evain notamment.

Concernant les outils de formation, Catherine Moyon de Baecque rappelle l'importance de maintenir des sessions en présentiel en complément du e-learning, afin de garantir une meilleure interactivité et de s'assurer de l'attention des participants.

S'agissant de la lutte contre les comportements haineux, Jean-François Vilotte salue l'expérimentation menée avec le panel de référents, mise en place sur certains matchs sensibles



depuis les 32^e de finale de Coupe de France. Il estime que ce dispositif est bien accueilli par les acteurs du jeu et constitue un message fort qu'il convient de pérenniser.

Enfin, Amel Bouzoura fait part des difficultés rencontrées pour mobiliser les Ligues sur l'organisation des tournois « Une seule couleur, celle du maillot » et le « Tournoi des Fiertés », notant un faible nombre de candidatures spontanées. Antonio Teixeira explique ce constat par la nouveauté pour les clubs de participer à ces tournois et la nécessité de renforcer la communication post-événement pour démontrer l'intérêt de la démarche. JB Moles précise que l'invitation de clubs non communautaires vise précisément à favoriser l'inclusivité.

Comme sollicité en amont de la réunion, JB Moles prend la parole et lit une motion sur le sujet des dérives discriminatoires observées lors de la rencontre PSG – OM et plus généralement dans les tribunes françaises. Cette motion est adressée par mail aux membres de la Commission Fédérale de l'Engagement, en complément du présent procès-verbal.

A la suite de cette prise de parole, Hélène Schrub rejoint l'indignation face à des images jugées intolérables qui entachent l'image du football. Elle rappelle toutefois que la Commission de l'Engagement n'est pas une instance disciplinaire et que son rôle est d'apporter des idées et des moyens d'action. Elle souligne qu'il est nécessaire de renforcer la coopération avec la LFP plutôt que d'opposer les instances. Elle appelle à une prise de responsabilité accrue des clubs professionnels et, abordant le positionnement de l'Association Nationale des Supporters (ANS), elle estime qu'il n'est plus possible de banaliser ces incidents, soulignant qu'une clarification s'impose de leur part.

Jean-François Vilotte, au nom de la Fédération, rappelle que le rôle de la Commission d'Engagement est de rendre l'inacceptable socialement inacceptable, sans aucune complaisance. Il précise que le football ne doit pas être une bulle isolée de la société et appelle à un travail collectif intelligent, saluant au passage l'absence de divergence d'objectifs avec la LFP. S'agissant des commissions de discipline, il souligne que si certaines sanctions peuvent paraître inappropriées, leur indépendance doit être strictement respectée. Concernant la proposition de loi Simonnet, il rappelle que les faits constatés relèvent de troubles à l'ordre public et d'actes de violence qui doivent être poursuivis au-delà du seul cadre disciplinaire sportif. Il précise qu'en matière de sécurité, les clubs ont une obligation de résultat qui doit toutefois être évaluée au regard des moyens réellement déployés. Tout en accueillant la motion du Comité 1 comme un appel à l'action légitime, il rappelle que la commission ne saurait se substituer au législateur mais a pour mission de réaffirmer avec fermeté le caractère intolérable de ces agissements.

Catherine Moyon de Baecque invite toutefois à ne pas occulter les situations positives où les rencontres se déroulent dans d'excellentes conditions, afin de ne pas systématiquement associer le football à la seule violence. Ce point est complété par Pascal Tranquille, qui insiste sur la dimension familiale du stade, lequel doit rester un espace sécurisé pour tous les publics. De son côté, Gérald Simon souligne que l'escalade répressive observée depuis les années 1990 n'a pas suffi à résoudre les problèmes et plaide pour des mesures préventives en amont, tout en s'interrogeant sur l'application effective des arrêts de matchs en cas de dérapages graves. Hélène Schrub précise



alors que les procédures d'interruption et d'arrêt sont désormais actées et qu'une dizaine de personnes sont habilitées à intervenir dans le cadre de ces procédures.

Jérôme Belaygue apporte des précisions chiffrées sur les sanctions déjà lourdes pesant sur les clubs professionnels, citant notamment 229 000 euros d'amendes et trois huis-clos totaux ou partiels lors de la saison 2024/2025. Il pointe toutefois les difficultés judiciaires, les plaintes de la Ligue étant fréquemment classées sans suite faute d'identification des auteurs ou de preuves suffisantes, sans compter les délais de la justice. Il mentionne que 27 matches dont 12 en L1 ont déjà été interrompus cette saison et que les programmes de sensibilisation ont été totalement refondus pour gagner en efficacité. Il conclut sur la nécessité d'impliquer des « rôles modèles », à l'image des prises de parole de joueurs comme Jonathan Clauss sur la lutte contre l'homophobie, pour porter ce message pédagogique.

Jean-François Vilotte conclut en réitérant la responsabilité de la Fédération de travailler en étroite collaboration avec les partenaires régaliens, notamment la justice, la police et les ministères, pour casser cette spirale.

3.2. Thématique 2 – Inclusion, insertion et solidarité

Matthieu Robert annonce le lancement officiel du programme « Jeunes Dirigeants », dont l'appel à candidatures est désormais ouvert. Ce dispositif, dont l'objectif principal est de favoriser le renouvellement générationnel au sein des instances fédérales, vise à assurer un engagement durable des jeunes bénévoles en les accompagnant dans leur prise de responsabilité. Cette première promotion a été baptisée « Laura Georges », en hommage à son parcours et à son engagement, notamment dans la création de ce dispositif. Pour marquer le démarrage opérationnel de la promotion, un premier webinar de présentation est prévu le 26 février 2026. Pascal Tranquille précise par ailleurs que le programme repose sur un principe de mixité obligatoire, chaque promotion devant impérativement être composée d'un binôme associant un garçon et une fille.

Le second programme majeur concerne l'insertion professionnelle avec l'opération « De Clairefontaine vers l'emploi », dont la première édition est fixée au 13 mai. Ce dispositif utilise le football comme levier de retour à l'activité pour des profils éloignés du marché du travail en créant des passerelles directes avec des recruteurs issus de secteurs variés

3.4. Thématique 3 – Enjeux environnementaux

Thomas Seillé introduit le volet relatif aux enjeux environnementaux en présentant le lancement d'une étude de vulnérabilité. Cette recherche scientifique permettra d'objectiver les effets du changement climatique sur la pratique du football amateur et professionnel, et d'élaborer une stratégie d'adaptation de la pratique qui doit permettre aux instances, aux clubs, aux licenciés de mieux pouvoir réagir face aux risques climatiques de plus en plus nombreux.

Michel Raviart complète cette présentation en soulignant que la politique environnementale doit désormais être transverse et irriguer l'ensemble des dispositifs fédéraux, notamment par le biais



du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). Il précise enfin qu'une étude spécifique sur la biodiversité du CNF est initiée afin de compléter ce diagnostic.

La présentation se conclut sur l'analyse de l'impact environnemental de la Coupe du Monde. Michel Raviart explique qu'à la suite de l'échange ayant eu lieu sur le sujet lors de la précédente réunion de la Commission, un travail a été entamé avec différentes directions de la Fédération afin de garantir une mobilisation coordonnée sur ce dossier. Cette collaboration transverse est jugée indispensable pour répondre aux objectifs de durabilité fixés dans le plan d'engagement et assurer une approche cohérente de l'empreinte écologique de l'événement. Il détaille quelques actions du plan projeté, notamment les projets visant à favoriser au maximum le « co-visionnage » de la compétition (campagne auprès des clubs, « cinésfoot »...) ou encore les travaux de recherche avec Sciences Po Paris sur les *fan zones* écoresponsables.

3.3. Thématique 4 – Mixité et féminisation

Amel Bouzoura introduit la présentation de la Thématique 4 en rappelant qu'un plan d'action structuré sur trois ans poursuivant l'objectif des 500 000 licenciées a été officiellement validé par le Comité Exécutif (COMEX). Ce plan définit les orientations stratégiques de la Fédération pour renforcer la place des femmes dans toutes les strates du football français. Les indicateurs actuels affichent des résultats très positifs, notamment à travers le programme « Toutes Foot » qui compte désormais plus de 1 500 clubs engagés. Ce dispositif confirme la dynamique de la pratique féminine et de la structuration des clubs sur l'ensemble du territoire.

Pascale Evain poursuit la présentation en détaillant les dispositifs d'accompagnement mis en place pour soutenir cette ambition. Elle souligne l'importance du prochain séminaire consacré à la parité dans les instances dirigeantes, qui se tiendra à Paris les 11 et 12 avril 2026. Ce séminaire constitue un pilier pour accompagner la féminisation de la gouvernance du football français. L'objectif est de proposer des outils concrets et des temps d'échanges pour soutenir les femmes dans leurs prises de responsabilités au sein des Liges, des Districts et des clubs. Elle précise que cet accompagnement s'inscrit dans une volonté de pérenniser l'accès aux postes à responsabilité et de lever les freins structurels à l'engagement des femmes.

4. Observatoire « Foot Impact » - Thomas Seillé

Thomas Seillé prend la parole pour présenter, conformément aux orientations fixées lors de la précédente séance, un point complet sur le lancement de l'observatoire Foot Impact. Il rappelle que cette structure a pour missions de piloter la mesure d'impact de la stratégie fédérale, de nourrir le plaidoyer en faveur du football et d'identifier les innovations sociales sur le terrain. À cet effet, la composition du Conseil scientifique regroupant experts et chercheurs est présentée aux membres. Ce dernier aura pour rôle de superviser la qualité des travaux et de formuler des recommandations sur les thématiques de recherches pilotées par l'observatoire.

Thomas Seillé détaille ensuite le cadre global de fonctionnement de l'observatoire, précisant les objectifs de mesure d'impact ainsi que la feuille de route prévoyant la production d'un rapport d'impact sociétal d'ici décembre 2026, ainsi que d'études ou rapports thématiques sur des sujets



restant à définir. La séquence donne lieu à des échanges sur les travaux à venir, en revenant sur les cibles prioritaires lors des ateliers de co-construction et sur les thématiques prioritaires du plan d'Engagement.

Le débat s'oriente ensuite vers le choix des thématiques prioritaires. Hélène Schrub estime que ce choix doit dépendre des cibles identifiées afin de favoriser des prises de parole positives pour la Fédération.

Delphine Benoit plaide pour une intégration forte des enjeux environnementaux, soulignant un besoin pédagogique pour lever les freins à l'action sur des sujets tels que l'alimentation, les déplacements ou les équipements. Hélène Schrub souhaiterait que des précisions soient apportées sur le choix de la thématique concernant les enjeux environnementaux, certains « impacts » étant déjà étudiés à travers les études pilotées par la direction de l'Engagement. Elle propose que le Comité 3 soit consulté pour préciser une thématique de recherche.

Michel Raviart faisant part de ses interrogations sur l'approche globale, Thomas Seillé réexplique la méthodologie proposée. Hélène Schrub précise que le projet articule deux dimensions complémentaires mais distinctes, à savoir la collecte de données et l'élaboration d'un rapport d'impact du plan d'Engagement d'un côté, et la production d'études ou de contenus de recherche scientifiques en lien avec certaines thématiques précises de l'autre.

Catherine Moyon de Baecque propose de placer la féminisation et la mixité au cœur des travaux, l'objectif des 500 000 licenciées étant un enjeu d'actualité. Amel Bouzoura approuve cette dimension stratégique tout en soulignant la nécessité de définir un angle précis, et en précisant que plusieurs études ont déjà été menées sur le sujet. Jérôme Belaygue suggère d'étudier la place de la jeunesse et l'impact sociétal fort du football sur cette population, ce qui permettrait d'aborder indirectement les questions de santé, d'emploi, de violences ou d'environnement. Hélène Schrub valide cette piste sous réserve de l'approbation du Conseil scientifique.

La santé, et plus particulièrement la santé mentale, est également identifiée comme un axe de travail. Jérôme Belaygue et Lionnel Ducloz rappellent l'enjeu de santé publique chez les jeunes, dont les capacités physiques sont en déclin. Pascal Tranquille invite à ne pas oublier la dimension du football loisir dans ces analyses. Thomas Seillé propose enfin d'intégrer l'impact économique, formant ainsi un triptyque prioritaire autour de la Jeunesse, la Santé et l'Emploi.

Guillaume Naslin interroge l'objectif final de l'observatoire, demandant s'il doit également servir à orienter les politiques fédérales par un avis critique. Thomas Seillé indique que ce n'est pas l'objectif premier, l'observatoire devant servir à produire de la connaissance sur les sujets d'impact sociétal du football. Hélène Schrub rappelle que le lancement de Foot Impact est acté mais que sa définition doit s'affiner. Elle propose que chaque comité puisse, si nécessaire, se prononcer sur des propositions plus concrètes, avant la réunion du Conseil scientifique du 9 mars.

Amel Bouzoura et Thomas Seillé précisent que les indicateurs internes, notamment sur l'axe environnemental, pourront être partagés avec les membres. Hélène Schrub conclut en actant les deux missions de l'observatoire : d'une part, la collecte annuelle de données pour un rapport d'impact et, d'autre part, la recherche scientifique sur des sujets moins explorés comme la santé publique.



5. Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée par les membres de la Commission.

Hélène Schrub fait un point sur l'organisation des séances de travail, constatant que la densité des sujets entraîne régulièrement un dépassement des horaires prévus et une prise de parole parfois déséquilibrée entre les thématiques. Elle propose une nouvelle méthodologie pour l'avenir : alterner entre une réunion centrée sur les actualités et une réunion consacrée à un débat de fond cette dernière incluant tout de même un point sur les actualités. Pour ces sessions de débat, le format serait étendu sur une journée et demie avec une séquence de travail organisée après le déjeuner.

En conséquence, la réunion du 15 avril 2026 sera exclusivement dédiée aux actualités des différents plans d'action, sans thématique de débat spécifique. Hélène Schrub annonce également un changement d'horaire pour les futures séances qui débuteront désormais à 9h30 afin de disposer d'un temps d'échange plus confortable.

6. Calendrier et prochaines étapes

Les prochaines réunions de la commission sont fixées au :

- 15 avril 2026 à partir de 9h30 puis déjeuner
- 17 juin 2026 de 9h30 à 16h

L'ordre du jour étant épuisé, Hélène Schrub remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et l'engagement collectif.

La réunion prend fin à 13h14.